

Monsieur Christophe CASTANER

Ministre de l'Intérieur
1, Place BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2019/01/13 YK/NC

Paris, le 21 janvier 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Préavis de grève couvrant la période du samedi 2 février 2019 à 20 heures au lundi 11 février 2019 à 8 heures

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de déposer un préavis de grève **couvrant la période du samedi 2 février 2019 à 20 heures au lundi 11 février 2019 à 8 heures.**

Il concerne les **personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération.**

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

- ✚ L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✚ Le bénéfice à l'instar des salariés du secteur privé de la prime de 1000 euros ;
- ✚ La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- ✚ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- ✚ La défense de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers ;
- ✚ Contre le régime universel par points ;
- ✚ Pour l'abandon du rapport CAP 2022 ;
- ✚ L'arrêt des suppressions de postes dans les collectivités ;
- ✚ Le maintien de tous les contrats aidés ;
- ✚ La titularisation des contractuels ;
- ✚ Pour l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales.

Afin de permettre aux personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période du samedi 2 février 2019 à 20 heures au lundi 11 février 2019 à 8 heures.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Yves KOTTELAT
Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.